



ILLIMI DA BANI

"LE PIED VA OÙ LE CŒUR LE CONDUIT"
PROVERBE NIGÉRIEN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**Salle Gaston Vial à Vigneux sur Seine
le 7 février 2014.**

Après pointage des présents et vérification des pouvoirs, le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

Il remercie les présents et donne lecture du compte rendu de l'assemblée générale dernière. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Puis il expose le rapport moral ainsi que le rapport d'activité de l'association. Ces rapports sont adoptés à l'unanimité.

Le trésorier fait le compte rendu du rapport financier de l'année 2013. Le président fait part à l'assemblée du rapport de mesdames Bernadette Lanoy et Nathalie Mateus, vérificatrices aux comptes, rédigé suite au contrôle des comptes qu'elles ont effectué le jeudi 12 février et à l'issue duquel elles demandent le quitus pour la bonne gestion de l'association. Le rapport financier adopté à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

Le président présente alors à l'assemblée le budget prévisionnel 2014, qui tient compte des espérances de recettes tant en subventions publiques qu'en actions de mécénat. Ce budget est approuvé à l'unanimité sous réserve que les recettes citées ci-dessus soient attribuées.

Il est procédé ensuite à l'élection des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2014. Mesdames Nathalie Mateus et Bernadette Lanoy, qui se représentent, sont réélues à l'unanimité.

La parole est alors donnée à l'assistance de l'assemblée générale.

Une question est posée concernant la dotation de la réserve parlementaire telle qu'annoncée dans les médias. Aucune réponse ne peut être apportée car nous n'avons pas eu de suite à nos différentes prises de contact avec l'attachée parlementaire de M. Dupont Aignan.

Un complément d'information est demandé sur la destination et l'utilisation du matériel récupéré en France par Illimi da Bani. Le président explique que ce matériel est stocké dans les entrepôts de BIP Humanitaire et qu'il fera l'objet d'un envoi par container à notre association-sœur, Illimi da Bani-Niger. C'est cette dernière qui en assurera la répartition auprès des différents destinataires.

Il est ensuite procédé à un appel à cotisations parmi les membres de l'assemblée générale.

Les différents points de l'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, le président lève alors la séance en invitant les présents à partager le verre de l'amitié.